

Population étrangère - Arrivée
Domicile SECONDAIRE
Documents à remettre à l'inscription

Attestation d'établissement délivrée par le contrôle des habitants de votre domicile principal
Bail à loyer ou attestation du logeur + copie pièce d'identité du logeur ou acte d'achat/vente
Permis de séjour/d'établissement
Passeport ou carte d'identité

L'office de la population se réserve le droit de demander des documents supplémentaires selon votre situation.

Emolument : CHF 15.-- par déclaration d'arrivée/famille